

## Demande de versement prestation de libre passage suite au départ définitif de la Suisse

### Personne assurée

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Rue / n° \_\_\_\_\_

NPA / Lieu / Pays \_\_\_\_\_

N° d'assurance sociale \_\_\_\_\_

Etat civil \_\_\_\_\_

N° de téléphone / Email \_\_\_\_\_

### Conjoint / partenaire enregistré

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

### Motif de versement

Un paiement en espèce de la prestation de libre passage entière (part LPP ainsi qu'un éventuel part sur-obligatoire) n'est possible que si la personne assurée n'est pas soumise à une assurance vieillesse étatique à l'UE/AELE et qu'une confirmation correspondante du Fonds de garantie LPP soit présent.

Les soussignés déclarent que les informations fournies sont conformes à la vérité. Ils prennent expressément acte du fait que le versement en espèces de l'avoir de libre passage entraîne la caducité de toutes les prétentions vis-à-vis de l'AVENIRPLUS Fondation de libre passage et confirment avoir été informés par cette dernière des conséquences du paiement en espèces.

### Documents à renvoyer

Veillez soumettre à la demande de versement les documents suivants obligatoire :

#### Personnes assurées mariés

- une copie de la carte d'identité ou du passeport valide (recto, verso) de la personne assurée et du conjoint / partenaire enregistré avec une signature bien lisible

#### Personnes assurées non mariés

- une copie de la carte d'identité ou du passeport valide (recto, verso)
- un certificat d'état civil ou une attestation de domicile mentionnant l'état civil (délivrée depuis moins de trois mois)

#### Documents supplémentaires pour l'examen du départ définitif de la Suisse

- une copie de la confirmation de départ du contrôle des habitants en Suisse ou de l'annulation de l'autorisation frontalière
- une attestation de domicile du nouveau domicile à l'étranger (délivrée depuis moins de trois mois)
- décision du Fonds de garantie LPP sur l'assujettissement à l'assurance sociale en étranger (si la partie obligatoire de la LPP doit également être versée)

**En cas de déménagement dans un pays de l'UE ou de l'AELE : faites-vous la demande auprès du Fonds de garantie LPP pour déterminer l'assujettissement aux assurances sociales ?**

- Oui** (Le versement aura lieu dès que la décision du Fonds de garantie LPP sera connue. En cas de décision positive, nous pourrions vous verser la totalité de votre prestation de libre passage, en cas de décision négative, uniquement la part sur-obligatoire.
- Non** (Uniquement le versement de la part sur-obligatoire peut être effectué)

**Rachats dans la prévoyance professionnelle**

Avez-vous effectué des rachats personnels dans une caisse de pensions ces trois dernières années ?

- Oui       Non

Si oui, date(s) et montant(s) \_\_\_\_\_

Les prestations qui résultent des rachats ne peuvent pas être retirées de la prévoyance sous forme de capital au cours des trois années qui suivent le rachat.

**Coordonnées bancaires**

Le compte doit être libellé au nom de la personne assurée.

Nom de la banque \_\_\_\_\_

Adresse de la banque \_\_\_\_\_

N° IBAN \_\_\_\_\_

Clearing / code Swift \_\_\_\_\_

N° compte postale \_\_\_\_\_

Nom du bénéficiaire \_\_\_\_\_

L'AVENIRPLUS Fondation de libre passage se réserve expressément le droit de demander d'autres documents, en sus de ceux mentionnés ici, aux fins de clarifier les faits ayant motivé la demande de versement en espèces. Les frais administratifs y afférents peuvent être débités du compte de libre passage en vertu du règlement sur les frais.

**Signatures**

Date et lieu \_\_\_\_\_

Personne assurée \_\_\_\_\_

Conjoint / partenaire enregistré \_\_\_\_\_

**Authentification officielle ou notarial**

A partir d'un montant de CHF 25'000.00, la signature du conjoint / partenaire enregistré doit être authentifiée au verso du formulaire par un notaire ou par un organisme officiel.

[Veuillez impérativement nous envoyer cette demande par courrier postal avec les signatures originales.](#) Nous ne procéderons à aucun versement sur la base de copies ou d'un envoi numérique.